

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1261

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 688 de la commission des finances

ARTICLE 13

À la fin de l'alinéa 97, substituer à la référence :

« L. 2333-4 »

la référence :

« L. 2333-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement a pour objet de corriger une erreur de référence juridique.